

## Soutien aux apprenants et aux entreprises formatrices

Delémont, le 2 novembre 2007 - **Le Gouvernement jurassien, dans son programme de législature 2007-2010, a inscrit dans ses priorités le fait d'augmenter de 5 % le nombre d'entreprises formatrices sur le territoire cantonal. Plusieurs mesures allant de la promotion de la formation professionnelle, via le travail d'un démarcheur, au soutien aux entreprises formatrices, en passant par l'accompagnement des apprenants en difficulté, sont mises en œuvre afin de convaincre les entreprises d'engager des apprenants et maintenir une offre de formation professionnelle attractive.**

La conjoncture économique est à l'origine des principales fluctuations du nombre de places d'apprentissage, mais le recul observé du nombre d'entreprises formatrices est aussi lié à une désaffection, dans certains secteurs, à l'encontre de l'apprentissage. Une étude récente de l'Université de Berne démontre que former des apprentis demeure toujours une activité rentable pour les entreprises. Ce qui signifie qu'ils rapportent plus à l'employeur qu'ils ne lui coûtent. L'objectif du Gouvernement est de convaincre les entreprises de l'intérêt que peut représenter la formation d'un apprenant et, de ce fait, augmenter le nombre d'entreprises qui acceptent de s'engager dans cette voie.

Avec environ 40% des élèves qui, au sortir de la scolarité obligatoire, entrent dans une forme ou une autre de formation professionnelle, la situation de l'apprentissage dans le canton du Jura est plutôt encourageante, si on la compare à celle d'autres cantons. Divers signes sont à prendre au sérieux, comme la diminution du nombre d'entreprises formatrices (aujourd'hui 25% des entreprises seulement forment des apprenants), le pourcentage toujours plus élevé des élèves qui prolongent la scolarité obligatoire (10e année), l'importance des ruptures de contrats en cours d'apprentissage, avec une espèce en voie d'apparition les «décrocheurs». Pour tenter de maîtriser ces phénomènes et continuer à disposer d'une offre de formation professionnelle attractive, le Département de la formation, de la culture et des sports travaille à la mise sur pied d'un plan d'actions et de mesures, sur trois axes différents:

### - La promotion de l'apprentissage, sous sa forme duale

Accroître l'offre de places d'apprentissage par des actions promotionnelles (participation à des foires ou salons, campagnes de publicité, ...) et par le travail d'un promoteur de places d'apprentissage chargé de contacter les entreprises pour faire connaître la formation duale et les renseigner sur les possibilités qu'elles ont d'engager des apprenants.

### - Le soutien aux apprenants en difficulté

Assurer un soutien plus actif, en partenariat avec les entreprises, aux apprenants pour éviter les ruptures de formation par le travail de suivi et de coaching d'une personne engagée grâce à un soutien de la Confédération. Pouvoir aussi détecter de manière précoce et accompagner les élèves « à risque » en vue de favoriser leur insertion sur le marché de la formation, par le biais du «case management», programme de suivi individuel soutenu par la Confédération.

### - Le soutien aux entreprises formatrices

Mettre en place le fonds de soutien aux formations professionnelles ciblé sur l'aide aux entreprises formatrices, en apportant une source de financement complémentaire et en assurant la solidarité de l'effort de formation entre toutes les entreprises; soutenir des actions innovantes en matière de formation, comme la possibilité de créer des réseaux d'entreprises formatrices spécialisées sur une ou des séquences de formation, ainsi que mettre sur pied un «coaching» aux entreprises; alléger les entreprises dans leurs démarches administratives et financières liées à l'engagement d'un apprenant : simplification des démarches financières par la suppression des émoluments administratifs versés jusqu'alors dès l'année 2008.